

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 7 JUIN 2021, À 19H00,

Sont présents: Le maire monsieur Normand Moore,

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Sylvie Perreault, Marielle Gauthier, Sophie Bouchard et Noémi Soulard.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence du maire.

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2. 21-06-93 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation du rapport financier 2020;
4. Adoption du règlement numéro 241 « Règlement sur les animaux »;
5. Adoption du règlement numéro 239 « Règlement modifiant le règlement numéro 222 sur la gestion contractuelle »;
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2021;
7. Faits saillants du rapport financier 2020;
8. Correspondance;
9. Présentation des comptes à payer;
10. COVID-19
11. Diverses résolutions:
 - Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest;
 - Emploi étudiant – Portes du bout du monde;
 - Demande d'achat de terrain (2);
 - Responsabilité dans le cadre de l'émission des permis et inspections diverses;
 - Soumission pour travaux électrique au loyer;
 - Demande pour le baseball mineur été 2021;
12. Période de questions (de 19h30 à 20h);
13. VOIRIE;
 - Démissions;
 - CJEAO – Services aux employeurs;
 - Renouvellement du BEX;
 - Concassé rang 6 – Soumission;
14. Suivi des actions à faire;
15. Rapport des activités du maire et des conseillers;
16. Sujets divers:
 - Usage des lieux publics;
 - Eau potable – Services entre municipalité;
17. Tour de table sur le déroulement de la réunion;
18. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. 21-06-94 : PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2020

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Noémi Soulard, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport financier 2020 dûment expliqué par M. Mario Petitclerc, comptable professionnel agréé, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, tel que présenté.

La Reine en lien avec la fermeture du pont P-00242;

CONSIDÉRANT les besoins du Comité du cimetière pour l'entreposage des équipements d'entretien de terrain, il est demandé par ledit comité de récupérer une remise.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité, de faire don de ladite remise au Comité du cimetière.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

9. 21-06-100 : PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour mai 2021, au montant de 34 453.94 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en mai 2021, au montant net de 11 068.66 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en mai 2021, totalisant un montant de 12 994.88 \$

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

10. COVID-19

11. DIVERSES RÉOLUTIONS

▪ **21-06-101 : FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST**

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre;

ATTENDU QU' il y a trois dates de dépôt de projet, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE l'Association Multi-ressources La Dualco souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes :

- Travaux sylvicoles ;
- Travaux d'accès.

ATTENDU QUE Le premier paragraphe de l'article 14.3 A) du règlement relatif au Fonds de mise en valeur précise ce qui suit :

« L'aide annuelle octroyée par municipalité ne peut dépasser la somme de cinq mille dollars (5 000 \$). Chaque municipalité a la possibilité d'utiliser ce cinq mille dollars (5 000 \$) sur ses lots épars ou sur sa convention d'aménagement forestier, et ce, que la municipalité soit regroupée ou non. »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Sylvie Perreault, appuyée par Mme Stéphanie Perreault, il est unanimement résolu :

D'appuyer la demande d'aide financière de

l'Association Multi-ressources La Dualco au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour un montant maximum de 98 443.66 \$;

Que la municipalité de La Reine informe la MRC d'Abitibi-Ouest qu'elle prévoit déposer un projet pour la réalisation d'activités sur ses lots épars en 2021.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-06-102 :** **EMPLOI ÉTUDIANT**

ATTENDU QUE la municipalité de La Reine a procédé à un affichage de poste pour l'entretien de ses parcs et espaces verts;

ATTENDU QUE deux candidatures ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Lauriane Lafleur et M. Louis-Gabriel Royer au taux de 13,50\$/h.

ADOPTÉ à la majorité des membres du conseil.

▪ **21-06-103 :** **DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS – RUE DU BORD DE L'EAU**

CONSIDÉRANT les récentes ventes de terrain dans le secteur de la future Rue du Bord de l'eau permettant d'acquérir plus ou moins 30 mètres de terrain vers la Rivière La Reine;

CONSIDÉRANT que M. Simon Royer, propriétaire de quatre terrains avec résidence aux abords de la rivière fait la demande pour acquérir une parcelle d'environ 30 mètres vers ladite rivière.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité, d'accepter la demande de vente de terrain à M. Royer.

ADOPTÉ à la majorité des membres du conseil.

Mme Stéphanie Perreault s'étant retirée des délibérations.

▪ **21-06-104 :** **DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS – RUE DU BORD DE L'EAU**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'achat pour deux lots contigus sur la rue appelée « rue du Bord de l'eau » pour la construction d'une résidence, demande formulée par Mme Noémi Soulard, soit les lots no 4 201 537 et 4 201 535;

ATTENDU QUE cette demande respecte la politique de vente de lots de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que la municipalité procède à la vente des lots au proposant-acquéreur dès que le nouveau plan cadastral sera prêt.

Mme Stéphanie Perreault s'étant retirée des délibérations.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-06-105 :** **RESPONSABILITÉ DANS LE CADRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS ET INSPECTIONS DIVERSES**

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné responsable de l'émission des permis annonce sa retraite pour la fin du mois d'août 2021;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités prennent part à l'entente relative au partage des services du fonctionnaire désigné responsable de l'émission des permis et sont directement concernées par le départ de ce dernier;

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé par les municipalités de voir à confier à la MRC d'Abitibi-Ouest, la responsabilité de l'émission des permis ainsi que des inspections diverses et que celles-ci souhaitent connaître la position de la Municipalité de La Reine à cet égard, afin de présenter le point auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de La Reine démontre son intérêt en regard des démarches proposées.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **21-06-106 :** **DEMANDE POUR LE BASEBALL MINEUR – ÉTÉ 2021**

ATTENDU QU'une demande de renouvellement de partenariat est faite pour le baseball mineur pour la saison 2021;

ATTENDU QUE la demande d'implication de la Municipalité est de :

- entretenir le terrain de baseball pour la période estivale 2019;

EN CONSÉQUENC il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à renouveler son partenariat pour la saison 2021 selon les demandes formulées.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13. **VOIRIE**

- **21-06-107 :** **DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL - JOURNALIER**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de prendre acte de la lettre de démission de l'employé municipal, M. Ghislain Bellavance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **21-06-108 :** **DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de prendre acte de la lettre de démission de l'employé municipal, M. Félix Bellavance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

- **21-06-109 :** **CJEO – SERVICES AUX EMPLOYEURS**

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest (CJEO) offre un service de recrutement pour les entreprises qui ne possèdent pas les ressources nécessaires pour le faire;

ATTENDU QUE ce service permet aux employeurs de mieux se préparer pour le recrutement et d'avoir un support pour effectuer différentes tâches en lien avec le mandat touchant le recrutement des ressources humaines;

ATTENDU QUE les frais associés sont remboursés à 75 % par Services Québec.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Noémi Soulard. Appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité, de prendre entente avec le CJEAO pour l'accompagnement requis pour les affichages et processus d'entrevus pour le poste de « Contremaître-opérateur travaux publics » et pour le poste de journalier.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-06-110 :** **RENOUVELLEMENT DU BAIL EXCLUSIF
POUR L'EXPLOITATION DE
SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Reine :

- autorise la présentation d'une demande de bail exclusif pour l'exploitation de substances minérales de surface, pour un bail de 5 ans (BEX 1644);
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Daniel Céleste, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Reine, le formulaire de Demande de bail exclusif et tout autre document requis;
- autorise le paiement du loyer au montant de 3 317.00\$ pour un bail de 5 ans;

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

14. **SUIVI DES ACTIONS À FAIRE**

▪ **21-06-111 :** **DÉMOLITION DU 17, PETIT RANG 10**

CONSIDÉRANT la démolition à venir du 17, Petit rang 10 suite à l'acquisition de cette dernière par la municipalité suite à l'annonce de la fermeture du pont P-00242;

CONSIDÉRANT que des matériaux peuvent être récupérés et offerts aux citoyens.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'offrir au Club Optimiste de La Reine, de procéder à la récupération des matériaux et d'en disposer à leur convenance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

15. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET
DES CONSEILLÈRES**

▪ **21-06-112 :** **DEMANDE DE LOCATION DE SALLE**

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

16. **SUJETS DIVERS**

▪ **21-06-113 :** **VACANCES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité d'autoriser les vacances du directeur général, du 5 au 16 juillet inclusivement et du 9 au 20 août inclusivement.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

17. **TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT
DE LA RÉUNION**

18. 21-06-114 : CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h29.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorier

Maire

Je, Normand Moore, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.